

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 229

présenté par
M. Jacquat

AVANT L'ARTICLE 32 BIS, insérer la division et l'intitulé suivants :

Titre V *ter*

Mesures relatives à l'épargne-retraite

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.